MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Avis public du scrutin

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Diane Laroche, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu le 7 novembre 2021;

2. Les personnes candidates pour le poste ci-après mentionnés sont :

   Poste de conseiller #3

   - Richard BELLEMARE 4626, route Marie-Victorin, Saint-Antoine-de-Tilly, G0S 2C0
   - Jérôme PAGÉ 4168 route Marie-Victorin, Saint-Antoine-de-Tilly, G0S 2C0

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre **9 h 30 et 20 h**, au Centre communautaire situé au **945, rue de l'Église**

   Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

   Jour de vote par anticipation **: Dimanche 31 octobre 2021**

4. **Vous devrez porter un couvre-visage** à l'intérieur des lieux de vote;

5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;

6. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 7 novembre 2021 à 21 h 00 au Centre communautaire situé au 945, rue de l'Église.

7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

   Présidente d'élection
   Diane Laroche
   3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, G0S 2C0
   418 886-2441 #103

Signature

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly le 14 octobre 2021

Présidente d'élection

SM-41 (21-06)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 171
Règlement sur le vote par correspondance, art. 6